DÉCISION DU CONSEIL

du 22 juin 1981

portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire

(81/531/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision 78/688/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, portant création d'un comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire [1], et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 80/376/CEE [2], le Conseil a procédé à la nomination du professeur Antonio Baratieri, membre titulaire, et de Madame Agata Marchetti, membre suppléant, pour la période se terminant le 25 mars 1983 ;

considérant que le gouvernement italien a désigné, le 20 mai 1981,

— le professeur Giorgio Borea en vue de remplacer le professeur Antonio Baratieri, membre titulaire du comité précité,

— Madame Lidia Picciotto Conte en vue de remplacer Madame Agata Marchetti, membre suppléant du comité précité,

DÉCIDE :

Article premier

Le professeur Giorgio Borea est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire en remplacement du professeur Antonio Baratieri pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 mars 1983.

Article 2

Madame Lidia Picciotto Conte est nommée membre suppléant du comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire en remplacement de Madame Agata Marchetti pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 mars 1983.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 1981.

Par le Conseil

Le président

D. F. van der MEI

---

[1] JO n° L 233 du 24 . 8. 1978, p. 15.
[2] JO n° L 93 du 10. 4. 1980, p. 22.